

# Le projet de fusion des Crous de Dijon et de Besançon reste encore flou

Alors que le projet de fusion des Crous de Dijon et de Besançon a été repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une intersyndicale se pose de nombreuses questions sur l'avenir des deux organismes.

Dans un communiqué commun, daté du 24 mars, plusieurs syndicats(\*) ont annoncé que la fusion des Centre régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Dijon et de Besançon(25), initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Face à ce projet de fusion, les organisations syndicales craignent plusieurs choses : « Des coupes budgétaires », « une dégradation des conditions de travail », « des mutations géographiques imposées » ou encore « un éloignement des fonctions administratives ».

## « La fusion toucherait 50 à 60 personnes sur chaque site »

Pour les syndicats, les étudiants risqueraient « de voir une qualité de service dégradée si certaines fonctions se concentraient sur un des deux sites ou si la politique de l'emploi dans ces services et dans les unités de gestion ne permet[trait] plus d'assurer pleinement la mission sociale des Crous. Une harmonisation tarifaire des prestations marchandes (hébergement/restauration) pourrait pénaliser l'étudiant selon le lieu des études ». Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale demande « l'abandon du processus de fusion mais également le renforcement, ainsi



■ Environ 300 personnes travaillent pour le Crous de Dijon, et environ 280 pour celui de Besançon.

Photo d'archives Humberto OLIVEIRA

que le développement d'un service public de proximité et de qualité ».

Éric Briez, secrétaire général de la CGT Crous de Dijon, porte-parole de l'intersyndicale, ne comprend pas l'intérêt « de démonter une institution qui fonctionne bien depuis 65 ans. Nous souhaiterions que la situation reste comme elle est ». Il regrette aussi « un manque de visibilité » quant aux conséquences exactes de la fusion.

« On sait qu'elle toucherait sûrement des personnels des services centraux : 50 à 60 personnes à Dijon, et autant à Besançon. » De plus, s'il juge qu'il existe « une santé financière globalement saine à Dijon, il y a une difficulté à Besançon ». Ainsi, il se demande si la ville du Doubs, si elle était choisie comme siège, « n'essayerait pas de rééquilibrer ses comptes au détriment de Dijon ». Au final, que le siège choisi soit l'un

ou l'autre, le porte-parole de l'intersyndicale ne souhaite pas « qu'un site soit vampirisé pour renforcer l'autre ».

Enfin, Éric Briez pense que le lieu du futur siège devrait être connu d'ici trois à quatre mois.

V. L.

(\*) Unsa éducation, Sgen-CFDT Bourgogne, la CGT Crous, Sud Éducation Franche-Comté et le SNPTES.

# Les directeurs des deux Crous réagissent

Dominique Froment, directrice du Crous de Besançon et préfiguratrice du futur Crous de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), et Hervé Bronner, directeur du Crous de Dijon, répondent point par point à nos questions.

## ■ Report d'un an de la fusion

« Il est lié à une décision gouvernementale », indique Dominique Froment. « Le gouvernement a souhaité reporter le choix de la ville siège du futur Crous de BFC après les élections. Donc, il ne pouvait plus être possible de prévoir une fusion au

1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, il est nécessaire de faire un travail préparatoire avec un processus qui implique les personnels, des démarches de concertation pour la construction du projet qui demande un certain nombre de mois. » Pour Hervé Bronner, « fin 2016, l'arbitrage sur le siège du Crous n'avait pas été rendu, ce qui rendait périlleuse la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

## ■ L'inconnue du lieu du siège du Crous BFC

Ni Dominique Froment ni Hervé Bronner ne donnent d'indications qui permet-

traient de déterminer de quel côté pourrait pencher la balance entre Dijon et Besançon pour le siège du futur Crous BFC.

## ■ Raisons de la fusion

« Après la fusion de la Région BFC, des universités (l'UBFC) et la désignation d'un recteur académique, la fusion des Crous constitue un choix de cohérence territoriale », note Dominique Froment. « Le but est de construire un nouvel établissement qui puisse avoir une taille suffisamment importante et travailler en cohérence avec le nouveau

schéma territorial. » Selon Hervé Bronner, « la capacité d'un établissement à porter des projets innovants et à avoir des équipes diversifiées est plus facile lorsqu'il est plus important ». Dominique Froment ajoute : « L'objectif est aussi de réfléchir à l'évolution des services aux étudiants et notamment ceux de proximité[...]. »

## ■ Réponses aux craintes des personnels

« Il n'y aura aucune coupe budgétaire », déclare Dominique Froment. Elle pour-

suit : « Il n'y aura aucune obligation de mobilité géographique [...] » « Chaque situation individuelle sera prise en compte », avec, à chaque fois, « un accompagnement ». « La fusion concerne essentiellement les personnels fonctionnaires qui travaillent dans les services centraux [...] Le nombre de personnes directement touchées par la fusion sera une minorité [...] » Hervé Bronner confirme que « toute la diversité des situations individuelles sera prise en compte [...] pour proposer des solutions personnalisées ».